



## **SNUipp 68-FSU**

19 Bld Wallach 68100 MULHOUSE

Tel: 03 89 54 92 58 Fax: 03 89 64 16 61 E-Mail: [snu68@snuipp.fr](mailto:snu68@snuipp.fr)

Si vous rencontrez des difficultés à la lecture du mail, consultez-le en cliquant sur le lien suivant : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article831>  
si le fichier ne s'ouvre pas : copiez le lien et collez-le dans le navigateur de votre ordinateur.

**Lundi 15 septembre 2008**

### **SOMMAIRE**

- 1) RASED et aide personnalisée : les choses se précisent... malheureusement !**
- 2) Tous à la manifestation nationale unitaire le 19 octobre 2008 pour l'Éducation**
- 3) Evaluations départementales CP**
- 4) IEN de Wittenheim : des changements tardifs et précipités**
- 5) Suite de la procédure au tribunal administratif pour la NBI des faisant-fonctions en CLIS**
- 6) Le KISAITOU : le guide administratif des enseignants du premier degré**
- 7) La cotisation syndicale : 66% de son montant peuvent être déduits des impôts**

#### **1) RASED et aide personnalisée : les choses se précisent... malheureusement !**

Dans une interview donnée à Europe 1 le 2 septembre, Luc Ferry (ancien ministre de l'Éducation Nationale sous Raffarin) précise l'objectif des 2 heures d'aide personnalisée.

« En supprimant le samedi, on fait des économies ? Comment ?

- Il faut vraiment être technicien pour le savoir. En fait, on peut l'expliquer simplement. Le passage de 26 à 24 heures, même dans le primaire, cela change le nombre de postes. Parce que la suppression des deux heures pour les élèves en difficulté permet de supprimer ce qu'on appelle les RASED, ou réseau d'aide et de soutien à l'éducation dans les départements. Cela fait économiser 8000 postes. Il faut quand même le savoir. C'est un point très important. C'est cela, l'enjeu de cette réduction, outre le fait qu'évidemment cela fait plaisir aux parents, aux élèves et aux professeurs.

Vous avez dans cette mesure un avantage politique et une réduction des coûts budgétaires. »

#### **2) Tous à la manifestation nationale unitaire le 19 octobre 2008 pour l'Éducation**

Les fédérations de l'Éducation (FSU, UNSA, SGEN-CFDT, FAEN, FERC-CGT, SUD-ÉDUCATION), la FCPE, l'UNL, l'UNEF, la FIDL et diverses associations pédagogiques appellent à une manifestation nationale à Paris le dimanche 19 octobre à 13 h (départ place d'Italie).

Elles ont en effet jugé indispensable d'organiser une action unitaire forte face aux choix politiques du gouvernement en matière d'éducation.

La FSU appelle l'ensemble des personnels à se mobiliser pour la réussite de cette manifestation.

Ci-joint, un talon-réponse de participation et conditions d'organisation.

La FSU ALSACE a réservé une centaine de places (aller/retour) en TGV pour la manifestation du 19 octobre à Paris :

→ Aller :

Départ de Strasbourg à 9 h 15 - Arrivée à Paris à 11 h 34.

Départ de Colmar à 8 h 43 - Arrivée à Paris à 11 h 34.

Départ de Mulhouse à 8 h 26 - Arrivée à Paris à 11 h 34.

→ Retour :

Départ de Paris-Est à 19 h 24 - Arrivée à Strasbourg à 21 h 43

Départ de Paris-Est à 19 h 24 - Arrivée à Colmar à 22 h 10

Départ de Paris-Est à 19 h 24 - Arrivée à Mulhouse à 22 h 34

Pour y participer, prendre contact avec le SNUipp (0389549258).

Une participation financière sera demandée.

#### APPEL A SOUSCRIPTION

Nous appelons les collègues ne pouvant pas participer physiquement à cette action, à participer financièrement en envoyant leur chèque à l'ordre de la FSU Alsace (noter au dos du chèque «pour manifestation du 19 octobre»)

FSU Alsace - 19 boulevard Wallach, 68100 MULHOUSE

### 3) Evaluations départementales CP

Les écoles viennent de recevoir les feuillets d'évaluation CP. Il s'agit d'une évaluation uniquement départementale dont les modalités de passation sont difficiles voir dans certains cas impossibles (notamment pour les items de passation individuelle ou en petit groupe).

Pour le SNUipp, les collègues doivent les passer uniquement si elles sont considérées comme une aide ou un outil à l'enseignement.

En cas de difficulté pour les passations individuelles ou en petit groupe, demandez à votre IEN du personnel supplémentaire, sinon....

**Dans tous les cas, pas de saisie des résultats , ni de transmission aux IEN.**

### 4) IEN de Wittenheim : des changements tardifs et précipités

Nous venons d'apprendre un changement d'IEN dans la circonscription de Wittenheim et cela plus de 2 semaines après la rentrée. Mme BARLEON (faisant-fonction IEN, nommée au mois de juillet) sera à priori remplacée par Eric OUDOT en provenance de Pontarlier (Doubs). Le SNUipp dénonce ce changement tardif et précipité qui ne peut que semer le trouble dans cette circonscription. **Il est évident que ce qui a été mis en place depuis la rentrée, n'a pas lieu d'être changé.**

### 5) Suite de la procédure au tribunal administratif pour la NBI des faisant-fonctions en CLIS

Dans certains départements, plusieurs collègues non spécialisés exerçant ou ayant exercé en CLIS ont d'ores et déjà obtenu gain de cause dans leur recours au TA et obtenu le versement rétroactif des 27 points de NBI jusqu'alors versés aux seuls enseignants spécialisés.

Par exemple, le TA de Nancy a jugé en juillet 2008 que :

*" il est constant que la requérante exerce l'une de ces fonctions (...ouvrant droit au bénéfice de la NBI...) ; que la défense n'évoque aucune disposition légalement prise subordonnant le versement de la NBI à la détention d'un diplôme "*

Le ministère n'a pas fait appel de ce jugement et plusieurs cas similaires ont été régularisés dans certains départements.

Nous vous incitons donc à poursuivre dans la démarche de recours systématique pour les collègues non diplômés, exerçant donc à titre provisoire en CLIS, sachant que :

- la déchéance quadriennale permet de remonter jusqu'à 4 années en arrière pour demander ce versement (pour mémoire, 27 points de NBI pendant un an = 1476,45 €..).

- seuls les collègues allant au recours obtiendront gain de cause.

*Pour les modèles de recours et démarches, prendre contact avec le SNUipp 68.*

## **6) Le KISAITOU : le guide administratif des enseignants du premier degré**

Le KISAITOU est devenu la référence administrative des instituteurs et professeurs des écoles.

Cet ouvrage est un travail de militants syndicaux à l'intention de tous les personnels des écoles maternelles, élémentaires, des établissements spécialisés des premier et second degré, mais aussi des partenaires de l'Ecole Publique, et plus largement de tous ceux qui s'intéressent à l'avenir et à la transformation du système éducatif. Il est un outil complémentaire à l'aide qu'apporte le syndicat aux collègues dans la gestion quotidienne de leur métier.

Les textes évoluent, suivant la volonté gouvernementale, mais aussi par l'action de tous les acteurs du système éducatif. Le SNUipp, ses délégués du personnels y prennent toute leur part. Aussi trouvera-t-on, dans ce recueil administratif, les références des textes en marge à droite, leur résumé ou l'interprétation correspondante, mais également, le point de vue du SNUipp sur certaines revendications, sur des questions qui font débat ou qui posent problème.

[Pour aller directement sur le Kisaitou, cliquez ici !](#)

Le Kisaitou est également en vente à la section du SNUipp 68 avec le CD-ROM contenant l'intégralité des textes officiels cités en référence. Il est au prix de 25 euros pour les syndiqués et 32 euros pour les autres.

## **7) La cotisation syndicale : 66 % de son montant peuvent être déduits des impôts**

La cotisation syndicale autorise une réduction d'impôts égale à 66 % de son montant. Donc pour une cotisation de 100 euros, vous ne payez en fait que 34 euros (les 66 restants sont déductibles des impôts l'année d'après).

N'hésitez-pas, syndiquez-vous !

[Le bulletin d'adhésion en cliquant ici](#)